

*Initiatives ministérielles*

jamais trouver un juste milieu, et après chaque modification il me semble qu'on entendait toujours les mêmes récriminations et les mêmes remarques des principaux intéressés.

C'est pourquoi, bien que j'espère de tout mon coeur que les Québécois et Québécoises comprendront où se situent leur intérêt et l'intérêt suprême du Québec lors d'un éventuel référendum québécois, j'ai décidé malgré tout de consulter, de faire une consultation majeure dans le comté pour prendre le pouls de mes commettants et commettantes.

Ce n'est pas parce que je prône la souveraineté du Québec que je ne dois pas faire cet exercice auprès des contribuables, puisque la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales est toujours en vigueur. Il est du devoir du député, je pense, de suivre les travaux d'une commission qui coûterait en fin de compte plus de quatre millions de dollars, dont plus d'un million sera payé par les payeurs de taxes québécois que je représente.

Il faut également rappeler que, qui nous dit qu'au lendemain d'un référendum québécois où le oui l'emporterait, on ne ferait pas face à l'échelle pancanadienne à un référendum ou même à une élection. Je pense qu'il fallait y voir et suivre cela de très près.

● (1150)

Je suis venu à Ottawa pour défendre les intérêts du Québec et je pense qu'une modification à la carte électorale faisait partie des intérêts du Québec. C'est pour cette raison que j'ai demandé à certains bénévoles de mon comté de faire cette consultation.

Je crois que si un député veut faire des représentations à la Commission, ce n'est pas seulement son évaluation personnelle qu'il va soumettre comme représentation devant la Commission, mais les remarques que ses commettants lui ont déjà faites. Cette consultation m'a permis de faire des remarques dont je vous ferai part tantôt.

En plus de la consultation que j'ai faite, je connais le coin de mon comté depuis 30 ans. Ma profession d'avocat m'a amené aux palais de justice de Terrebonne, de Joliette, de Trois-Rivières et de Shawinigan, tous des palais de justice qui englobent un petit peu mon comté qui est extrêmement grand et qui touche, en ses extrémités, à tous ces palais de justice.

Chemin faisant, depuis 1986, j'ai eu la chance d'étudier et de connaître davantage les municipalités de mon comté. En 1988, la politique m'a également amené à apprivoiser un peu plus toutes ces municipalités. Je pense connaître très bien la géographie, les besoins, l'histoire, les caractéristiques et les organismes sociaux, économiques et politiques du comté. Mais je pense que cela n'était pas suffisant pour faire une juste représentation devant la Commission.

Malgré l'attachement qu'un député a envers le comté qu'il représente, il ne peut décider seul des représentations qu'il fera auprès de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, pour conserver le territoire qu'il représente ou pour le modifier.

J'ai obtenu l'aide de bénévoles, comme je l'ai dit tantôt, et je prends le temps de les remercier pour leurs bons et loyaux

services, parce que cela a été une entreprise assez volumineuse. Il s'agit de personnes comme M<sup>mes</sup> Ghislaine Guilbault, Raymonde Gaudreault et M. Jean-Marc Ferland, en plus de mon personnel, au besoin. On a rejoint 83 municipalités, MRC et organismes touchés par la délimitation proposée par la Commission pour le comté de Berthier—Montcalm.

De ces personnes morales rejointes, il y en a 25 qui ont pris le temps de m'écrire et 12 ont communiqué directement avec le député pour faire leurs remarques. Je pense qu'il est important de le dire, parce que plusieurs de ces personnes m'ont dit: «Michel, on prend le temps de te parler, parce qu'on sait que si on fait un mémoire ou si on fait des propositions à la Commission, cela ne servira à rien, car on l'a déjà fait par le passé. On espère avoir un député qui va faire les remarques, qui va faire les représentations qui s'imposent et qu'on va l'écouter.»

Je dois dire que plusieurs élus municipaux se sont également plaints du raisonnement de la Commission qu'ils ont qualifié de non cohérent. On tente de régler un problème par la création d'un autre. On dit, entre autres, qu'au Québec on a vraiment surveillé les délimitations des MRC pour proposer une certaine carte électorale, alors que dans le comté de Berthier—Montcalm, c'est tout le contraire qui s'est produit. Les MRC étaient respectées. Là on les sépare pour respecter un critère au niveau des mathématiques.

Également dans cette consultation, il a été facile de voir que plusieurs se sentent frustrés n'ayant pu participer au processus avant que les délimitations soient quasiment imposées à l'électorat. Vous comprendrez que l'amendement proposé par le Parti réformiste ne les satisfait pas et je suis bien placé pour le mentionner.

Il y a même une municipalité qui m'a mentionné être en désaccord complet avec les propositions qu'elle avait vues dans les journaux, mais qu'elle n'avait pas l'intention de présenter un mémoire ou autre à la Commission. Le maire de cette municipalité me disait et je le cite: «La Commission a des mandats à respecter qu'un simple mémoire ne peut tenir compte. Il devient donc fastidieux de faire un travail si ardu. Ce réflexe vient de l'expérience d'en avoir déposé dans le passé devant deux commissions.»

Un autre maire me mentionnait le 8 avril dernier que la nouvelle délimitation causait des préjudices à sa municipalité et il écrivait ceci: «Je me permets d'attirer votre attention sur les inconvénients résultant d'un changement aussi draconien pour nous et nos voisins de Sainte-Lucie et Val-des-Lacs, une population déjà désavantagée par la situation économique qui compte absolument sur un centre social par ses activités, ses écoles, la facilité de faire ses emplettes, les services sociaux, le CLSC, le Centre hospitalier des Laurentides.» Il conclut en disant: «Il est évident que la Commission est mal informée de nos priorités et de nos besoins.»

J'ai communiqué avec ce maire et il m'a dit: «Monsieur Bellehumeur, je ne produirai pas de mémoire parce que je suis sûr qu'on ne m'entendra pas, qu'on ne m'écouterà pas.»